

Conférences LA VOULTE Débats SUR RHÔNE

MARS - AVRIL 2015

Faire famille aujourd'hui « Les parents pluriels »

JEUDI 5 MARS - 20 h 30

La Voulte / Rhône

CONFÉRENCE DÉBAT

Le statut du beau-parent

Salle Lucie Aubrac

Entrée libre

NELLY

ABRAHAMIAN

Avocate
à Valence

Le statut du beau-parent en droit français est très régulièrement débattu depuis plusieurs années à l'heure où plus d'un enfant sur quatre (soit 1.5 million d'enfants) vit au sein d'une famille recomposée.

Actuellement, un beau-parent n'a aucun droit spécifique, il s'agit d'un tiers comme un autre vis-à-vis des enfants de son conjoint, issus d'une précédente union.

Il n'y a actuellement que peu de moyens d'y remédier (la délégation d'autorité parentale, l'adoption simple, ou, dans certains cas, le placement en qualité de tiers digne de confiance).

La création de ce statut est débattue depuis plusieurs années et a fait l'objet d'un engagement de la part du précédent chef de l'État.

De nombreuses études ont été réalisées.

Un rapport a été publié au mois d'avril 2014, résultant du travail de 25 spécialistes qui avaient pour mission d'appréhender les métamorphoses de la filiation. Cette étude a été l'occasion d'examiner le statut de toutes les personnes exerçant une responsabilité parentale, et notamment le beau-parent.

Le groupe de travail propose de reconnaître une place familiale aux beaux-parents dans les familles recomposées. Il ne s'agit pas de créer un statut de beau-parent, mais d'adopter des mesures telles que le « mandat d'éducation quotidienne », le « certificat de reconstitution familiale » ou encore la possibilité de léguer des biens à son bel enfant avec la même fiscalité que pour un enfant. D'autres propositions sont aussi avancées pour permettre de faire face à des situations difficiles, telles que la séparation, la maladie grave ou encore le décès du conjoint, dans le souci en particulier que les fratries recomposées ne soient pas séparées si l'intérêt de l'enfant le commande.

La mesure phare de la loi sur la famille prévoyait la mise en place de nouveaux « outils juridiques » pour reconnaître le rôle joué par ce tiers dans l'éducation des enfants, tout en préservant l'autorité du parent qui n'a pas la garde.

Le gouvernement a annoncé que le projet de loi sur la famille ne serait pas examiné avant 2015.

Cette soirée sera l'objet de réflexions autour de ces différents points évoqués ci-dessus.

JEUDI 12 MARS - 20 h 30

Saint-Laurent-du-Pape

CONFÉRENCE DÉBAT

Petite enfance et familles recomposées

Château du Bousquet

Entrée libre

AGNÈS

PICQ

*Éducatrice
spécialisée,
praticienne en
psychothérapie*

Agnès PICQ est praticienne en psychothérapie et Coach, formatrice au CFEA. Elle exerce en cabinet libéral, anime des Analyses de Pratique et des supervisions d'équipes. Educatrice Spécialisée, elle a travaillé de nombreuses années dans les Services de Protection de l'Enfance au Conseil Général de la Drôme. Chargée de mission, elle a notamment élaboré et mis en œuvre la nouvelle formation des Assistants Familiaux dans la Drôme.

Comment se repérer dans la complexité des familles recomposées ? L'intervenante précisera tout d'abord quels sont les enjeux de la relation puis abordera quelles sont les places de chacun, notamment la question de la place symbolique dans la relation. En repérant les places qui ne peuvent se substituer et celles qui peuvent se superposer, elle traitera pour conclure, des effets des dé-place-ments dans la construction psychique du jeune enfant.

Ouvert tant aux parents qu'aux professionnels, l'intervention sera suivie par un temps réservé aux questions.

JEUDI 2 AVRIL - 20 h 30

La Voulte / Rhône

CONFÉRENCE DÉBAT

Ils eurent beaucoup de parents et vécurent heureux (quand même)

Salle Lucie Aubrac

Entrée libre

OLIVIER

LIMET

Intervenant,
conférencier et
formateur

Olivier Limet est intervenant, conférencier et formateur. Tant au travers de consultations que de séminaires et de conférences, il s'adresse aux professionnels de la famille et à des parents qui vivent la séparation. Il enseigne dans le cadre du « master européen en analyse et innovation en pratiques sociales » (CESA, Roux), et dans le cadre d'une spécialisation en psychopathologie (CESA, Bruxelles).

Avec la diversification des structures parentales, nos sociétés sont amenées à constater qu'un enfant peut avoir plus qu'un ou que deux parents, surtout si l'on considère la parentalité et la parenté au sens large (famille « traditionnelle », beaux-parents qui élèvent un enfant au quotidien ou plus occasionnellement, parents « biologiques » qui n'ont jamais élevé l'enfant, parents dans l'impossibilité de procréer ou parents de même sexe qui ont fait appel à un « parent biologique de sexe opposé » ou qui ont décidé recourir à la procréation médicalement assistée ou à la gestation pour autrui...).

Avec cette diversification apparaissent des questions inédites à propos de qui seraient les « vrais » parents, ou de la place relative accordée à la transmission du nom ou des gènes, et à la présence éducative et affective, ou encore aux droits et devoirs de chacune et de chacun.

De nouveaux termes voient le jour et s'inscrivent progressivement dans le langage commun, mais parallèlement, les références « implicites » profondément ancrées continuent à influencer, consciemment et inconsciemment, les discours et les pratiques.

Cette conférence débat sera l'occasion de nous questionner sur nos propres cadres de références, de s'ouvrir aux références qui sous-tendent les positionnements et attitudes de personnes qui vivent des situations familiales et parentales différentes ; et ce, en tentant de mieux cerner le cadre de ce qui est valorisé ou proscrit par la société dans laquelle on vit. Quelques balises pour s'y retrouver et agir dans le quotidien !

Entrée libre

MJC Centre Social La Voulte-sur-Rhône

Parc Babin-Jaubert - 07800 La Voulte-sur-Rhône

Tél. 04 75 62 00 12

e-mail : infos@mjclavoulte.com - Site Web : www.mjclavoulte.com

Avec le soutien de la Ville de La Voulte-sur-Rhône, du Département de l'Ardèche,
de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche